

# Bulletin de l'ACAT Canada



## Pourquoi agir ?

*Comité des interventions de l'ACAT Canada*

Nos actions portent-elles des fruits ? Sont-elles efficaces ? Ces questions nous sont régulièrement posées. Nous hésitons à répondre, car l'efficacité démontrable n'est pas la motivation première de l'engagement d'une personne au sein d'un tel organisme. Elle n'est pas non plus ce qui maintient la persévérance des membres ou des sympathisants qui, depuis tant d'années, persistent à faire entendre leur voix.

Devant de telles interrogations, nous expliquons alors que la torture est un phénomène complexe aux causes multiples, et que la fin de la torture n'est jamais définitivement acquise. Il faut veiller sans relâche pour éviter qu'elle ne trouve un quelconque prétexte pour réapparaître ou continuer à être justifiée dans des pays encore trop nombreux.

Rompre le silence, voilà le premier but de nos actions. En effet, la torture est là pour faire taire, en brisant les résistances et en terrorisant. Elle se nourrit du silence des victimes et de la société civile. Nos voix sont déjà un résultat essentiel. Notre prise de parole dérange les responsables de ces actes qui, une fois rendus publics, ne peuvent plus rester secrets.

Parfois, les résultats sont encore plus visibles, peut-être pas assez rapides, mais tout de même observables. Par exemple, en 2014, en lien avec l'Observatoire des droits de l'homme de la République du Congo, l'ACAT Canada est intervenue pour réclamer justice et réparation pour Samson Mougoto, torturé dans les locaux d'un commissariat jusqu'à en perdre l'usage de ses mains. Soutenu par plusieurs organismes, Samson a porté plainte contre ses bourreaux. En février 2016, le policier responsable, Dany Mayala, a été condamné à une peine de cinq ans d'emprisonnement ferme pour délit de « coups et blessures volontaires ». Il s'agit d'une première victoire contre l'impunité des auteurs de torture en République du Congo.

Plus récemment, le 9 mai 2017, Xie Yang, l'avocat pour lequel nous nous sommes mobilisés en mars 2017 [1], a obtenu une libération conditionnelle en Chine [2]. Une autre action a été entreprise pour Adam Capay, gardé en isolement cellulaire en Ontario sur une période de quatre ans [3]. La très forte mobilisation citoyenne a conduit les Services correctionnels à commander une enquête indépendante auprès de l'Ombudsman. Les résultats de l'examen parus en mars 2017 font état des abus de cette pratique et recommandent un grand nombre de mesures visant à encadrer l'isolement cellulaire [4].

La pression exercée en mai 2016 par des ONG, dont l'ACAT Canada, à l'encontre du Mexique où la torture est endémique, a contribué à ce que ce pays adopte une loi anti-torture en avril 2017 [5]. En juillet 2017, nous vous suggérons à nouveau d'intervenir

## Sommaire

Pourquoi agir ?

Etty Hillesum : Choisir la grâce

*Appel à l'action :*

La torture au Mexique : Le cercle de l'impunité fonctionne toujours

## Quoi de neuf ?

En bref...

Les activités politiques des organismes de bienfaisance

Montréal : Ville des droits humains

En tant qu'organisme œcuménique engagé dans la lutte contre la torture, ACAT Canada est membre de la Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (FIACAT) ayant un statut consultatif auprès des Nations unies

pour que cette loi soit enfin promulguée et mise en œuvre, pour faire enfin cesser l'impunité et sanctionner les auteurs des actes de torture.

En partenariat avec la FIACAT et la Clinique de droit international pénal et humanitaire de l'Université de Laval, l'ACAT Canada prépare actuellement un mémoire qui sera déposé aux Nations unies pour l'Examen périodique universel du Canada. Dans le cadre de ce processus, le Canada sera interrogé et devra répondre, devant les autres pays, de la mise en œuvre des divers traités relatifs aux droits de la personne.

Dans ce mémoire, nous mettons l'accent sur la question de la prévention de la torture et des mauvais traitements, plus particulièrement sur les mécanismes de contrôles efficaces, c'est-à-dire les enquêtes, les plaintes, les visites respectant les critères d'indépendance, d'impartialité et de transparence. Afin d'illustrer les défaillances, nous soulignerons notamment les mauvaises conditions de détention dans les prisons provinciales et les violences policières faites aux femmes autochtones.

Nos diverses actions portent des fruits et génèrent de l'espérance. Nous agissons sur plusieurs fronts et tentons de diversifier les approches. Par exemple, nous souhaitons étudier la possibilité de parrainer une personne incarcérée. Faites-nous savoir si ce projet vous intéresse. Nous vous tiendrons au courant des développements relatifs à ce nouveau moyen d'action.

Faites connaître nos actions autour de vous, proposez-les.

AVEC L'ACAT, OSEZ LA PERSÉVÉRANCE...

## Sources

ACAT Canada. 2016-03. *Chine : La répression sans précédent contre les avocats se poursuit.*

[acatcanada.org/2017/03/07/chine-repression-contre-les-avocats/](http://acatcanada.org/2017/03/07/chine-repression-contre-les-avocats/) [1]

ACAT Canada. 2016-11. *Ontario : Quatre ans en isolement cellulaire, des conditions de détention préventive douteuses.*

[acatcanada.org/2016/11/13/ontario-quatre-ans-en-isolement-cellulaire/](http://acatcanada.org/2016/11/13/ontario-quatre-ans-en-isolement-cellulaire/) [3]

ACAT France. 2017. *Un avocat sorti de prison mais toujours privé de liberté.*

[www.acatfrance.fr/actualite/xieyang-surveillance](http://www.acatfrance.fr/actualite/xieyang-surveillance) [2]

ACAT France. 2017. *Une loi générale pour lutter contre la pratique endémique de la torture.*

[www.acatfrance.fr/bonne-nouvelle/une-loi-generale--pour-lutter-contre-la-pratique-endemique-de-la-torture](http://www.acatfrance.fr/bonne-nouvelle/une-loi-generale--pour-lutter-contre-la-pratique-endemique-de-la-torture) [5]

Ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels. 2017. *L'isolement en Ontario.* [4]

## Etty Hillesum : choisir la grâce

Article de Nancy Labonté, coordonnatrice

Esther dite Etty est née le 15 janvier 1914 aux Pays-Bas. Ses parents sont des juifs libéraux et intellectuels. Sa mère est russe ; d'ailleurs, Etty apprendra le russe et l'enseignera. Elle détient une maîtrise en droit public néerlandais, qu'elle obtient en 1939 à l'âge de 25 ans, tout en s'impliquant dans le mouvement antifasciste. Sous l'occupation, elle fréquente de nombreux réfugiés juifs allemands. C'est le cas par exemple de Julius Spier, qu'elle rencontrera en 1941 et qui sera une influence marquante dans sa vie. Spier est un disciple de Jung et il encouragera Etty à développer sa spiritualité et ses idées en tenant un journal.

Etty vit un peu la bohème. Elle a une personnalité passionnée, mais parfois dépressive, qu'elle saura transformer en joie avec l'évolution spirituelle dont elle fait preuve. Sa courte vie adulte est faite d'études, de lectures, de musique, d'amitiés et d'amours. Son journal est une aventure intellectuelle, amoureuse et spirituelle. Etty écrira son journal du 8 mars 1941 au 13 octobre 1942. La publication de sa correspondance permet de connaître un peu mieux la période subséquente, jusqu'au 7 septembre 1943. Dans ses lettres, elle décrit le camp de concentration et la résignation des hommes et des femmes qui savent ce qui les attend au bout du voyage de déportation vers la Pologne.

Les cahiers du journal d'Etty Hillesum révèlent aussi l'ampleur de la recrudescence des mesures anti-juives aux Pays-Bas. Dans la foulée, en juillet 1942, Etty travaillera deux semaines au Conseil juif d'Amsterdam, dans un poste administratif, et demandera rapidement à être transférée au camp de Westerbork, toujours aux Pays-Bas. Là-bas, elle sera assistante sociale... pour les personnes en transit vers les camps d'extermination en Pologne. Ses amis lui conseillent de s'enfuir et de vivre dans la clandestinité pour échapper à l'extermination, mais elle affirme « vouloir partager le sort de son peuple ». À partir de juin 1943, la famille Hillesum est emprisonnée à Westerbork et sera déportée à Auschwitz en septembre. Etty meurt le 30 novembre 1943 à l'âge de 29 ans.

Les écrits d'Etty Hillesum nous interpellent et nous invitent à « réaliser le grand idéal d'Etty : bannir de nous-mêmes la haine et, par là, la bannir du monde – cette haine dont elle fut victime, et avec elle des millions d'innocents » (p. 23).

Dans ses textes, Etty précise qu'elle ne veut pas être la chroniqueuse des atrocités de la guerre, que

d'autres le feront à sa place. On y retrouve donc peu d'indices sur les difficultés et les tortures vécues dans ce cadre... On peut toutefois y lire le récit de l'espoir et de la foi d'une femme témoin d'une page de l'histoire humaine la plus cruelle et incompréhensible, celle de l'extermination des juifs par les nazis.

## Citations du journal tirées de *Les Écrits d'Etty Hillesum*, Paris, Seuil, 2008.

Cela recommence : arrestations, terreur, camps de concentration, des pères, des sœurs, des frères arrachés arbitrairement à leurs proches. On cherche le sens de cette vie, on se demande si elle en a encore un. Mais c'est une affaire à décider seul à seul avec Dieu. Et peut-être toute vie a-t-elle son propre sens, et faut-il toute une vie pour découvrir ce sens. Pour l'instant du moins, j'ai perdu tout rapport cohérent avec la vie et les choses, j'ai le sentiment que tout est fortuit, qu'il faut se détacher intérieurement et de tous et renoncer à tout. Tout semble si menaçant, si funeste, et puis cette terrible impuissance ! (p. 109 : 1941-06-14)

Nous ne sommes que des vases creux, où s'engouffre le flot de l'histoire du monde. (p. 109 : 1941-06-15)

Les menaces extérieures s'aggravent sans cesse, la terreur s'accroît de jour en jour. J'élève la prière autour de moi comme un mur protecteur plein d'ombre propice, je me retire dans la prière comme dans la cellule d'un couvent et j'en ressors plus concentrée, plus forte, plus « ramassée ». Cette concentration intérieure dresse autour de moi de hauts murs entre lesquels je me retrouve et me rassemble, échappant à toutes les dispersions, en une entité unique. Je conçois tout à fait que puissent venir des temps où je resterais des jours et des nuits agenouillée jusqu'à sentir enfin s'élever autour de moi l'écran protecteur de murs qui me préserveraient de m'éparpiller, de me perdre et de m'anéantir. (p. 510 : 1942-05-18)

On a parfois le plus grand mal à concevoir et à admettre, mon Dieu, tout ce que tes créatures terrestres s'infligent les unes aux autres en ces temps déchaînés. Mais en restant dans ma chambre je ne me ferme pas à ce spectacle, mon Dieu, je continue à tout regarder en face, je ne me sauve devant rien, je cherche à comprendre et à disséquer les pires exactions, j'essaie toujours de retrouver la trace de l'homme dans sa nudité, sa fragilité, de cet homme

bien souvent introuvable parmi les ruines monstrueuses de ses actes absurdes. (p. 538 : 1942-05-29)

Comme c'est étrange ! C'est la guerre, il y a des camps de concentration. De petites cruautés s'ajoutent à d'autres cruautés. En passant dans les rues, je peux dire de beaucoup de maisons que je croise sur mon chemin : ici un fils est en prison, là le père est retenu en otage, ici encore on a à supporter la condamnation à mort d'un fils de 18 ans. Et ces rues et ces maisons se trouvent tout autour de chez moi. Je connais l'air traqué des gens, la souffrance humaine qui ne cesse de s'accumuler, je connais les persécutions, l'oppression, l'arbitraire, la haine impuissante et tout ce sadisme. Je connais tout cela et je continue à regarder au fond des yeux le moindre fragment de réalité qui s'impose à moi. – Et pourtant, quand je cesse d'être sur mes gardes pour m'abandonner à moi-même, me voilà tout à coup reposant contre la poitrine nue de la vie, et ses bras qui m'enlacent sont si doux et si protecteurs, et le battement de son cœur, je ne saurais même pas le décrire : si lent, si régulier, si doux, presque étouffé, mais si fidèle, assez fort pour ne jamais cesser, et en même temps si bon, mais miséricordieux. – Tel est, une fois pour toutes, mon sentiment de la vie et je crois qu'aucune guerre au monde, aucune cruauté humaine si absurde soit-elle n'y pourra rien changer. (p. 541 : 1942-05-30)

Bien sûr, c'est l'extermination complète, mais subissons-la au moins avec grâce. – Il n'y a pas de poète en moi, il n'y a qu'un petit morceau de Dieu qui pourrait se muer en création poétique. Il faut bien qu'il y ait un poète dans un camp, pour vivre en poète cette vie-là, oui, même cette vie-là !, et pouvoir la chanter. La nuit, étendue sur mon châlit au milieu de femmes et de jeunes filles qui ronflaient doucement, rêvaient tout haut, pleuraient tout bas et s'agitaient, les mêmes qui affirmaient dans la journée : « Nous ne voulons pas penser », « Nous ne voulons pas sentir, sinon nous allons devenir folles », j'étais souvent prise d'un attendrissement infini et je demeurais éveillée, laissant défiler devant moi les événements et les impressions trop nombreuses d'une journée toujours trop longue et me disant : « Faites que je sois le cœur pensant de cette baraque. » Je voudrais l'être de nouveau. Je voudrais être le cœur pensant de tout un camp de concentration. (p. 750 : 1942-10-03)

On voudrait être un baume versé sur tant de plaies. (p. 761 : 1942-10-12)

# La torture au Mexique : le cercle de l'impunité fonctionne toujours

*Appel à l'action préparé par Catherine Malécot, vice-présidente de l'ACAT Canada*

L'augmentation de 332 % du nombre de plaintes pour torture reçues en 2016 par la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) du Mexique est effarante. Parmi les premières victimes, on trouve les femmes : en 2013, selon l'Institut national de statistique et de géographie, elles étaient au moins 3 618 à alléguer des tortures et des mauvais traitements.

Sur papier, le Mexique dispose d'un cadre législatif, juridique et institutionnel de défense des droits de la personne particulièrement développé. Il est partie prenante de tous les instruments de lutte contre la torture des Nations unies et du système interaméricain des droits de la personne. Dans la réalité, toutefois, les moyens mis en œuvre pour l'application de ces engagements sont dérisoires, voire inefficaces, alors que la « guerre contre le crime organisé » menée dans le pays depuis dix ans incite les forces de l'ordre à recourir massivement à la torture dans le cadre d'arrestations et de condamnations.

Outre les pratiques « habituelles » (insultes, coups, simulacre de noyade, asphyxie sous un sac plastique), les femmes sont la cible de tortures spécifiques, de nature sexuelle, précisément en raison de leur sexe. Par là même, les forces de sécurité rappellent et maintiennent un schéma sociétal, basé sur la domination patriarcale et le contrôle de leur corps. Ces tortures vont du viol aux menaces de viol, en passant par des attouchements, l'introduction d'objets ou le déclenchement de

décharges électriques dans les parties intimes. En 2008, le Rapporteur spécial de l'ONU sur la torture a rappelé que le viol et les violences sexuelles perpétrés par des agents publics, à leur instigation ou avec leur consentement, constituaient de la torture et des mauvais traitements. Ces sévices ont un impact psychologique très profond et difficile à surmonter, particulièrement quand la victime se retrouve exclue, implicitement jugée fautive par ses proches.

Il est d'autant plus difficile pour les victimes de se reconstruire après ces traumatismes que l'impunité prévaut. Le gouvernement mexicain a créé, en septembre 2015, un mécanisme de suivi des cas de torture sexuelle commis à l'encontre des femmes. Mais comme pour bien d'autres institutions, il s'agit d'une coquille vide et trop souvent silencieuse, même après avoir reçu de solides dossiers. Les victimes ou leur famille restent dans l'attente que les violations soient reconnues et les auteurs sanctionnés.

Mettre fin à la torture, pratique endémique au Mexique, suppose la promulgation promise d'une Loi générale contre la

torture, annoncée en avril de cette année. On ignore encore si le texte affirmera enfin, sans ambiguïté, qu'aucune preuve obtenue sous la torture ne peut être reçue par un tribunal. L'ACAT Canada vous propose de poursuivre l'intervention lancée en mai 2016 et de plaider auprès du gouvernement mexicain afin que tout soit mis en œuvre pour enfin briser l'impunité et sanctionner les auteurs des actes de torture.

## Sources

ACAT Canada. 2016-05-02. *Action au Mexique – mai 2016*.

[acatcanada.org/2016/05/02/action-au-mexique-mai-2016/](http://acatcanada.org/2016/05/02/action-au-mexique-mai-2016/)

ACAT France. 2015. Fiche pays : Mexique. Dans *Un monde tortionnaire*.

[www.acatfrance.fr/un-monde-tortionnaire/mexique-rapport-2015](http://www.acatfrance.fr/un-monde-tortionnaire/mexique-rapport-2015)

ACAT France. 2017-06-06. *Torture sexuelle au Mexique : briser le silence !* [www.acatfrance.fr/actualite/torture-sexuelle-au-mexique---briser-le-silence-](http://www.acatfrance.fr/actualite/torture-sexuelle-au-mexique---briser-le-silence-)

*Campaña Rompiendo el Silencio* [Campagne « Rompre le silence » qui vise à lever le tabou et la honte qui pèsent sur les femmes abusées et à créer une solidarité entre les victimes, afin d'exiger des poursuites contre les auteurs de torture].

[rompiendoelsilencio.org/](http://rompiendoelsilencio.org/)

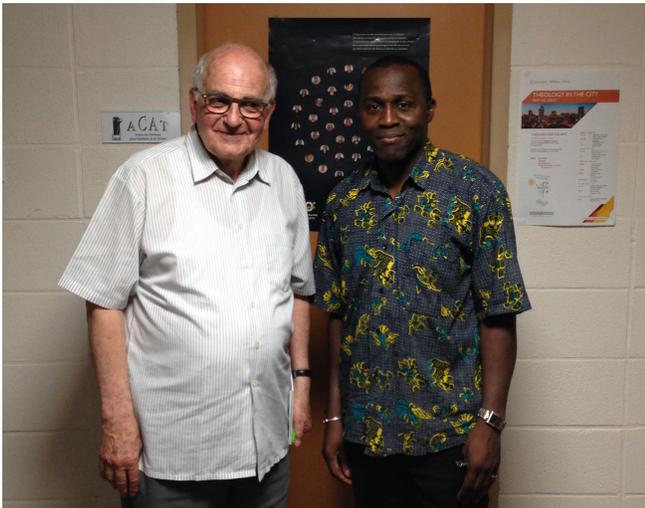
# Quoi de neuf ?

## En bref...

Deux événements en juin ont animé la vie de l'ACAT : la visite de Gabriel Nissim et la Nuit des veilleurs.

Gabriel Nissim, père dominicain et ancien président de l'ACAT France, nous a visité le 17 juin. Lors de cette visite, il a procédé à une bénédiction des dons que chacun et chacune se sont vus accorder dans leur vie. Les échanges ont rapidement tourné autour de l'idée que les appels à l'action sont en fait des activités de plaidoyer. Il nous a partagé comment il perçoit le cheminement des communications autour d'un plaidoyer.

La photo suivante présente le père Nissim et notre président, Raphaël Lambal.



La Nuit des veilleurs le 26 juin est un événement mondial où toutes les ACAT prient en l'occasion de la Journée internationale de soutien aux victimes de torture. À Montréal, quelques personnes se sont réunies au bureau de l'ACAT pour chanter et prier. La soirée était intimiste et chaleureuse. Notre inspiration provenait des écrits d'Etty Hillesum que nous vous présentons dans ce numéro du *Bulletin*. Nous avons porté une réflexion à propos des camps de concentration. En effet, ce que décrit Hillesum dans son journal et ses lettres pourraient s'appliquer à des situations contemporaines alors que de nombreuses personnes vivent en ce moment dans des camps : il y a les camps de réfugiés bhoutanais au Népal ou ceux qui accueillent des soudanais en Ouganda ou en Éthiopie, mais aussi les camps de concentration en Tchétchénie pour les homosexuels ou ceux pour les dissidents en Corée du Nord. Nous prions pour eux.

## Les activités politiques des organismes de bienfaisance

Depuis quelques années, nos activités de bienfaisance ont été surveillées par l'Agence du revenu du Canada (ARC), celle-ci jugeant que nous faisons trop d'activités politiques. Notre interprétation de l'énoncé de politique CPS-022 devait être resserrée.

En décembre 2016, nous avons participé à la consultation en ligne de l'ARC sur les activités politiques des organismes de bienfaisance. Dans le cadre de cette consultation, nous avons rédigé un mémoire pré-

---

## Bulletin de l'ACAT Canada

Juillet 2017, Volume 8, n°06

**Équipe de rédaction :** Nancy Labonté, Catherine Malécot, Andréa Torrent et le Comité des interventions

**Coordination de l'édition :** Nancy Labonté

**Révision :** Josée Latulippe

La reproduction en tout ou en partie du contenu de ce Bulletin est autorisée (sans permission de l'ACAT Canada) à condition d'en citer la source.

Les articles reproduits dans ce Bulletin représentent l'opinion de leur auteur et non celle de l'ACAT Canada.

### Pour nous joindre :

ACAT Canada  
(Action des chrétiens pour l'abolition de la torture)  
2715 Côte Ste-Catherine, Montréal, Québec, H3T 1B6

**Téléphone :** (514) 890-6169

**Courriel :** [acat@acatcanada.org](mailto:acat@acatcanada.org)

**Restez informés :** [www.acatcanada.org](http://www.acatcanada.org)  
[www.facebook.com/acatcanada](https://www.facebook.com/acatcanada)

**Fédération internationale :** [www.fiacat.org](http://www.fiacat.org)

sentant nos commentaires à ce sujet, notamment sur la définition des activités politiques.

Le Groupe de consultation a fait paraître son rapport en mars 2017. Celui-ci indique qu'il a été recommandé à l'ARC, entre autres, d'assouplir sa définition des activités politiques. Cela devrait permettre aux organismes de bienfaisance de participer pleinement au dialogue sur les politiques publiques et à l'élaboration de celles-ci. Ce processus doit commencer immédiatement, et une version révisée de l'énoncé de politique CPS-022 sera publiée d'ici le 31 décembre 2017.

## Source

Gouvernement du Canada (Agence du revenu). 2017-03-31. Rapport du Groupe de consultation sur les activités politiques des organismes de bienfaisance : [www.cra-arc.gc.ca/chrts-gvng/chrts/cmmnctn/pltlc-ctvts/pnlrprt-fra.html](http://www.cra-arc.gc.ca/chrts-gvng/chrts/cmmnctn/pltlc-ctvts/pnlrprt-fra.html)

## Montréal :

### ● Ville des droits humains

● Article d'Andréa Torrent, *stagiaire*

● Le 26 mai dernier, à l'Université Concordia, l'Institut montréalais d'études sur le génocide et les droits de la personne (MIGS), Amnistie internationale Canada francophone, le Comité unifié des organisations

arméniennes du Québec et le Centre Raoul-Wallenberg pour les droits de la personne ont organisé une série de conférences afin de souligner, en ce 375<sup>e</sup> anniversaire de la ville, le rôle de Montréal dans la lutte et la défense des droits de la personne.

« Le silence face au mal est complicité. L'indifférence et l'inaction signifient toujours prendre le parti de l'opresseur », affirme Irwin Cotler, fondateur du Centre Raoul-Wallenberg.

À cette occasion, plusieurs aspects des droits humains ont été abordés par les quatre panels présentés : les prisonniers politiques, les peuples autochtones au Canada, la diversité sous toutes ses formes et les défenseurs des droits humains. Des militants, tels que Ensaf Haidar, épouse de Raif Badawi, prisonnier politique en Arabie Saoudite, Ti-Anna Wang, fille du militant chinois Wang Bingzhang, Irwin Cotler, ancien ministre de la Justice et fondateur et président du Centre Raoul-Wallenberg, Roméo Dallaire, général à la retraite et fondateur de la Child Soldiers Initiative, Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, ou encore Will Prosper, cofondateur et porte-parole du mouvement citoyen Montréal-Nord Républik, ont pris la parole pour témoigner de leurs expériences et répondre aux questions du public venu à leur rencontre.

Lire tout l'article : [acatcanada.org/2017/05/30/montreal-ville-des-droits-humains/](http://acatcanada.org/2017/05/30/montreal-ville-des-droits-humains/)

---

## Appel à l'action au Mexique : Mode d'emploi pour agir

Pour faire suite à l'appel à l'action présenté dans ce numéro, agissez! Premièrement, signez et ajoutez votre nom sur la lettre annexée au présent Bulletin. Ensuite expédiez une copie de cette lettre à l'adresse principale indiquée en haut. Envoyez aussi une copie conforme (C.c.) à l'adresse secondaire.

### Destinataire :

Lic. Enrique Peña Nieto, Président du Mexique  
Residencia Oficial de los Pinos  
Casa Miguel Alemán  
Col. San Miguel Chapultepec  
C.P. 11850, México, D.F. MEXIQUE

### C.c. :

H.E. Agustín García-López Loaeza  
Ambassadeur du Mexique au Canada  
45, rue O'Connor, Suite 1000  
Ottawa (Ontario) K1P 1A4

En tant qu'organisme oecuménique engagé dans la lutte contre la torture,  
ACAT Canada est membre de la Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (FIACAT)  
ayant un statut consultatif auprès des Nations unies : [www.fiacat.org](http://www.fiacat.org)